

Mon but, en présentant cette motion à la chambre, n'est pas de demander une expression d'opinion, au moyen d'un vote, ce qui serait une demande déraisonnable, vu que l'on va bientôt présenter un bill relativement aux banques ; mais je veux essayer de provoquer de la part de la chambre, par la discussion, une opinion générale sur le grand principe de la question que j'ai soulevée. Je puis dire, en premier lieu, que je n'ai nullement l'intention de proposer l'émission de "greenbacks", ni de proposer de nourrir cet infortuné "rag baby." D'autre part, j'en veux rien proposer d'absolument semblable au système des banques nationales des Etats-Unis, ni même de semblable au système en vigueur en Angleterre, en ce qui concerne l'émission de papier-monnaie par la Banque d'Angleterre. Je me propose d'arriver au même but atteint par ces nations, par des moyens quelque peu différents, que j'exposerai au cours de mes observations. Mais, les principaux principes que je désire faire valoir, sont que le gouvernement est responsable de la validité absolue de tout papier-monnaie qu'il laisse mettre en circulation comme argent, et que tout ce papier-monnaie dont la validité est garantie par le gouvernement, devrait être une monnaie légale, tout comme le sont aujourd'hui les billets fédéraux. Je vais traiter cette question un peu comme les bons vieux prédicateurs, qui divisaient un sermon en trois parties, et je demanderai, premièrement, pourquoi le gouvernement devrait être responsable du papier-monnaie ou en garantir la validité ; deuxièmement, pourquoi il est préférable pour le gouvernement de garantir la validité du papier-monnaie, émis par les banques, plutôt que directement par le gouvernement ; et, en troisième lieu, je demanderai pourquoi le gouvernement devrait faire de ce papier-monnaie, une monnaie légale.

Quant à la responsabilité du gouvernement en ce qui concerne la validité du papier-monnaie, je maintiens qu'il est, *prima facie*, tout aussi responsable de la validité du papier-monnaie qu'il laisse mettre en circulation que de la pureté absolue du numéraire qu'il met en circulation comme argent. Dans le dernier cas, la responsabilité du gouvernement est universellement admise dans tout le monde civilisé. Les gouvernements, et eux seuls, émettent le numéraire, et garantissent par leur monnayage et par l'estampe sur chaque pièce, la pureté de ce numéraire. Ceci est considéré comme un devoir public de la part du gouvernement, et c'est un devoir, parce que le gouvernement doit protéger contre toute perte dans les achats et les ventes ceux qui détiennent et reçoivent la monnaie, lesquels n'ont pas le moyen de se protéger. S'il en est ainsi pour le numéraire, ça l'est davantage, je crois, pour ce qui regarde le papier-monnaie, parce que, celui qui détient du numéraire a certains moyens pour se protéger. Il est possible d'éprouver la pureté du numéraire au moyen d'un peu d'acide et d'une balance, mais il est impossible d'éprouver la valeur d'un billet de banque, à moins d'être expert en affaires de banque et de connaître toutes les contrefaçons possibles, et à moins de connaître parfaitement la position financière de la banque dont les billets nous sont offerts. Je dis donc que le devoir du gouvernement de garantir la validité absolue du papier-monnaie, est plus impérieux que celui d'assurer la pureté absolue du numéraire. Le devoir du gouvernement d'émettre du numéraire est universellement admis, et le devoir d'assurer la validité du papier-monnaie est presque

M. CASEY.

aussi universellement admis par toutes les nations du monde civilisé. Il est admis, du moins, par toutes les grandes nations, dont les gouvernements se tiennent responsables de la validité de cette monnaie. Or, admettant le devoir du gouvernement de garantir ainsi la validité de la monnaie, la deuxième question qui se présente, c'est de savoir comment il doit la garantir. Elle pourrait l'être dans une grande mesure, par la réglementation des émissions des banques ; elle pourrait l'être par une garantie du gouvernement estampée sur les émissions des banques ; ou, encore, le gouvernement pourrait la garantir en émettant directement tout le papier-monnaie, ce qui constituerait une promesse directe de la part du gouvernement de payer au porteur de chaque billet. Pour ce qui est de la réglementation des émissions des banques, nous avons déjà beaucoup fait dans ce sens. Nous avons décrété qu'une banque ne pourrait émettre des billets que jusqu'à concurrence du montant de son capital payé, qu'elle devrait avoir un certain fonds de réserve en or et en billets fédéraux, et que, de plus, si la banque suspendait ses paiements, le porteur de ses billets aurait un premier droit sur tout l'actif de la banque, avant tout autre créancier. Ces dispositions paraissent donner un très haut degré de sécurité ; dans la pratique, on a constaté qu'elles offraient en effet, un très haut degré de sécurité, mais tout de même, elles ne suffisent pas tout à fait pour atteindre la fin que le gouvernement doit se proposer, relativement au papier-monnaie. En premier lieu, lorsqu'une banque suspend ses paiements, il faut un temps considérable pour liquider son actif, et, dans l'intervalle, le porteur de ses billets doit en percevoir immédiatement la valeur, quand même il devrait s'en défaire moyennant un escompte, considérable ou faible, selon l'estimation publique de ce que sera l'actif de la banque, après liquidation.

Je dirai ici un mot de la proposition que les banquiers passent pour avoir faite au gouvernement, et d'après laquelle ils conviendraient mutuellement de racheter les billets les uns des autres, en cas de suspension de paiements. Un arrangement de ce genre accroîtrait davantage la garantie et, selon moi, la rendrait presque absolue ; car, si l'on compare l'actif réuni de toutes les banques, avec leurs émissions réunies de papier-monnaie, il est clair que l'actif suffit amplement pour couvrir toutes les émissions, et qu'il reste même un surplus considérable. D'après le dernier état publié dans la *Gazette*, le capital payé de toutes les banques était de \$60,289,000, leur actif de \$252,166,000, et la circulation des billets, de \$33,577,000 ; de sorte que, même en laissant une très forte marge pour l'exagération de l'actif, il est parfaitement clair que les banques, prises collectivement, pourraient racheter les billets en circulation, ou secourir n'importe quelle banque. Néanmoins, bien que cet arrangement soit de nature à offrir une garantie que les hommes d'affaires expérimentés, qui comprennent le système et la position financière des banques savent être bonne, il est une chose qu'il ne garantirait pas, savoir : la reconnaissance générale et absolue de cette sécurité ; et je prétends que la politique du gouvernement, relativement au papier-monnaie du pays, devrait avoir pour effet, non seulement d'en garantir la validité absolue, mais aussi de garantir la connaissance et la reconnaissance universelle de cette validité, tout comme le gouvernement ne se contente pas de